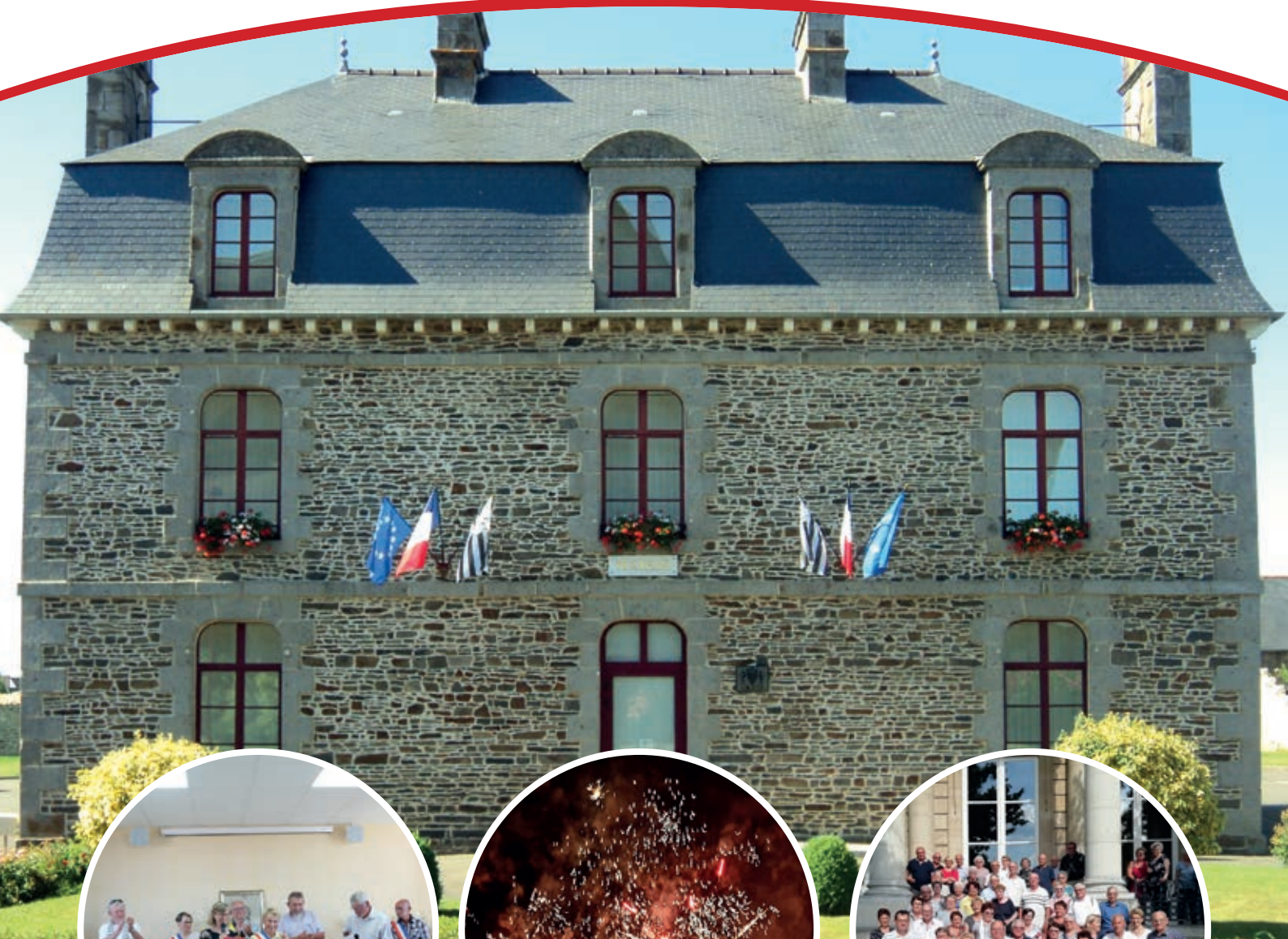


N° 49 JANVIER 2020

La Boussac en **BREF**

BULLETIN MUNICIPAL



Joyeuses Fêtes

SOMMAIRE

SOMMAIRE

Le mot du maire	3
La vie municipale	4
Urbanisme	9
La vie communale	10
L'état civil	16
La vie associative	17
Communauté de communes	24
Médiathèque	26
Informations pratiques	27
Renseignements utiles	30
Agenda	31



Mairie de LA BOUSSAC

13, rue du Mont-Saint-Michel
35120 LA BOUSSAC
Tél. 02 99 80 01 23
Fax. 02 99 80 07 06
Email. : mairie.boussac@wanadoo.fr
Site internet : www.laboussac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

DELEGATIONS		PERMANENCES
Le Maire	M ^{me} Odile MABILE	Jeudi 10h00 à 12h00
1 ^{er} adjoint	M. Rémi TANGUY	Mercredi 10h30 à 11h30
2 ^{ème} adjointe	M ^{me} Annie DELÉPINE	Jeudi 11h00 à 12h00
Conseiller municipal délégué	M. Éric FERRÉ	Vendredi 14h00 à 15h00

Responsable de la publication

M^{me} Odile MABILE - Maire

Comité de rédaction

M^{me} Annie DELÉPINE
M^{me} Marie France SEVESTRE
M. David VIGOUR

Mise en page et impression

Imprimerie Doloise

Crédits photos

La mairie - Les associations

Tirages

650 exemplaires



L'année 2020 arrive à grands pas. Elle sera importante pour la France avec les élections municipales.

Ce bulletin est l'occasion pour moi de vous dire que je ne serai pas candidate aux prochaines élections municipales.

Elue au conseil municipal depuis 1983 et maire depuis 2008, j'ai ainsi passé plusieurs années au service de la commune. J'ai vraiment pris à cœur cette fonction à travers laquelle j'ai essayé de répondre au mieux aux besoins de chacune et de chacun.

De ces années, au fil du temps, je ne retiendrai que les bons moments ponctués de belles rencontres avec des personnes que je n'aurai jamais croisées en dehors de cette fonction.

Je vous remercie de m'avoir accordé votre confiance pendant toutes ces années. Mes remerciements s'adressent également à tous

les élus avec qui j'ai travaillé ainsi qu'à tout le personnel communal.

Je fais confiance à la nouvelle équipe à qui les électeurs apporteront leurs suffrages.

Mon mandat s'achève avec la réalisation de l'extension de l'école. Celle-ci se termine dans les délais escomptés. Une belle réalisation pour les générations futures et pour le développement de notre commune.

Le Conseil Municipal et moi-même invitons toute la population ainsi que les nouveaux habitants à échanger les vœux de bonne année le **vendredi 03 janvier 2020 à 19h00** à la salle des fêtes de La Boussac.

Je vous souhaite ainsi qu'à vos proches de joyeuses fêtes de fin d'année et tous mes vœux de bonne et heureuse année 2020.

Le Maire,
Odile MABILE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance conseil municipal 27 juin 2019

Présents : Mme MABILE Odile, Maire, M. TANGUY Rémi, Mme DELÉPINE Annie, Mme GUÉRIN Annick, Mme SEVESTRE Marie-France, M. VIGOUR David, M. BLANCHET Nicolas, Mme FAUVEL Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FÉRRÉ Eric a donné pouvoir à M. TANGUY Rémi, M. BOULMER Daniel a donné pouvoir à Mme FAUVEL Christine, M. LOUYER Alexandre a donné pouvoir à Mme MABILE Odile, Mme GÉDOUIN Jeanine a donné pouvoir à Mme DELÉPINE Annie, Mme THOMAS Sylvaine a donné pouvoir à Mme SEVESTRE Marie-France

Absent(s) : M. Bernard SANGUY, M. Denis COSTARD

Pose de panneaux photovoltaïques en financement citoyen

Madame le Maire donne la parole à l'association Dol'Watt de Dol-de-Bretagne qui est un groupement de citoyens souhaitant participer à l'essor des énergies renouvelables. Le groupe cherche actuellement un toit pour l'installation de panneaux photovoltaïques, pour la production d'énergie renouvelable.

La démarche est écologique et citoyenne. Une société partenaire loue le toit en contrepartie d'un faible loyer.

Le conseil municipal décide, avec 6 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions, de donner un accord de principe pour la réalisation d'une étude de faisabilité, après présentation d'un document manuscrit précisant que cette étude n'engagera aucune charge financière pour la commune.

Fournitures repas cantine

Madame DELÉPINE, Adjointe en charge des Affaires Scolaires, rappelle au conseil municipal qu'un contrat a été signé en 2018 avec la Société CONVIVIO de BÉDÉE pour la fourniture et la livraison de repas pour le restaurant scolaire accueillant les enfants de l'école et les adultes travaillant au sein de la commune.

Ce contrat ayant été signé pour une durée d'un an, il y a lieu de le renouveler pour la période scolaire 2019/2020.

Madame DELÉPINE présente au conseil municipal les prestations proposées par la Société CONVIVIO aux convives (enfants, adultes), en liaison chaude, les jours scolaires ouverts :

- Pour les enfants : fourniture de 2 repas par semaine en 4 composantes au prix unitaire de 2,60 € TTC et 2 autres repas en 5 composantes au prix unitaire de 2,67 € TTC,
- Pour les adultes travaillant au sein de la commune : le prix unitaire est de 3,21 € TTC pour le repas en 4 composantes et de 3,30 € TTC en 5 composantes.

La présente convention prendra effet à compter du 1er jour de l'année scolaire 2019/2020 et se terminera le dernier jour de cette même année scolaire. Elle sera par la suite renouvelable 2 fois, par périodes de 12 mois, allant du 1er septembre au 31 août, sans excéder une durée totale de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les propositions faites et autorise Madame le Maire à signer la convention de restauration correspondante et toutes pièces nécessaires avec la société CONVIVIO à BÉDÉE (35).

Tarif cantine année scolaire 2019/2020

Après avis favorable de la commission compétente, Madame le Maire propose d'augmenter la participation demandée aux familles pour la fourniture de repas à leurs enfants à la cantine municipale de La Boussac de 2 % au cours de l'année scolaire 2019/2020, ce qui porte le prix du repas à 3,30 €. En ce qui concerne les adultes déjeunant à la cantine, il est proposé d'appliquer la même augmentation et de porter le prix du repas à 6,60 €. Accord à l'unanimité.

Tarif vacances garderie année scolaire 2019/2020

La demi-heure de garderie est portée à 0,80 €. Il est également précisé que ce service est

gratuit au-delà de deux enfants d'une même famille. Accord à l'unanimité.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Madame le Maire donne lecture d'un courrier en date du 24 Mai 2019 de Monsieur le Trésorier de Dol de Bretagne, dans lequel il expose qu'il n'a pu recouvrer des titres énoncés sur un état annexé à son courrier pour motif de surendettement et décision d'effacement de dette. Le montant réclamé, concernant des titres établis en 2018 et 2019, s'élève à la somme totale de 155,60 euros et concerne 1 débiteur.

Le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur de cette somme.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

- Propriété Monsieur LAIRY Philippe
- Propriété Consorts GÉDOUIN

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption.

Aliénation chemin rural «La Rivière» après enquête publique

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une demande d'acquisition d'une partie du chemin rural situé lieu-dit «La rivière» à La Boussac a été faite par M. HEUZÉ Philippe et Mme PORCHER Christèle en 2016.

Ce chemin desservant leur propriété, les demandeurs ont le projet d'édifier un bâtiment de stockage de matériel agricole pour leur activité sur une parcelle bordant ledit chemin et l'acquisition de ce dernier leur permettrait d'intégrer cette parcelle à leur unité foncière mitoyenne, facilitant ainsi les accès audit bâtiment. Le chemin concerné ne dessert aucune autre terre que celles de leur propriété et n'est pas entretenu.

Madame le Maire précise qu'une enquête publique s'est déroulée du 9 au 24 mai 2019. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre la procédure d'aliénation afin que les propriétaires riverains puissent acquérir le chemin concerné,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la désaffectation du chemin rural au lieu-dit «La Rivière» en vue de sa cession à M. HEUZÉ Philippe et Mme PORCHER Christèle soit une superficie totale de 882 m².

- Fixe le prix d'acquisition desdites parcelles à 0,30 € le m²,
- Rappelle que les frais de bornage du Géomètre-Expert sont pris en charge par l'acquéreur,
- Autorise Madame le Maire à signer les actes de vente et toutes pièces relatives à ce dossier en l'étude de Maître BORDIER, Notaire à Dol-de-Bretagne.

Commission intercommunale d'aménagement foncier : élection par le conseil municipal de deux propriétaires titulaires et un propriétaire suppléant

A la demande de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, le conseil municipal procède à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

- M. David BOURGES
- M. Jacques-Yves LEDÉDENTÉ
- M. Philippe LOUYER,

Se porte en outre candidat en séance le conseiller municipal ci-après :

- M. Nicolas BLANCHET

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : M. David BOURGES, M. Jacques-Yves LEDÉDENTÉ, M. Philippe LOUYER, M. Nicolas BLANCHET

Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets. Le nombre de votants étant de 13 ; la majorité requise est de 7 voix.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours du premier tour, M. Nicolas BLANCHET et M. David BOURGES sont élus membres titulaires et M. Jacques-Yves LEDÉDENTÉ est élu membre suppléant.

Composition du Conseil communautaire : accord local sur la répartition des sièges applicable au prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'accord local de répartition des sièges au sein du conseil communautaire pour le prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2020.

La commune de LA BOUSSAC conserve deux sièges.

Création d'un poste non permanent pour l'école

Madame le Maire informe le conseil municipal que le poste d'adjoint technique créé aux services scolaires, dans le cadre du dispositif CUI, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) se termine au 31 août 2019.

Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique affecté au service scolaire dans le cadre d'un C.D.D.(Contrat à Durée Déterminée) pour accroissement temporaire d'activité, pour une période allant du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.

Travaux d'évacuation des eaux pluviales à La Claye

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite à une succession d'épisodes pluvieux en 2017 et 2018, les habitants du lieu-dit «La Claye» à La Boussac dénoncent un défaut d'écoulement des eaux pluviales entraînant un débordement de l'eau sur la voirie et un risque d'inondation.

Ce hameau se situe en contrebas de parcelles agricoles.

L'eau stagne sur la route et les fossés montent en charge suite à l'intervention d'un riverain qui a obstrué sur son terrain l'écoulement naturel des eaux de ruissellement qui y passait. Ce même riverain, après plusieurs tentatives de médiation, refuse toute intervention sur sa propriété qui permettrait à l'eau de retrouver son lit naturel.

Les riverains ont donc sollicité Madame le Maire afin qu'elle intervienne pour trouver une solution.

Après plusieurs et nombreux contacts auprès de différentes administrations, aucune réponse concrète n'est apportée à ce jour.

Madame le Maire propose de faire effectuer des travaux d'évacuation des eaux pluviales au lieu-dit «La Claye» et présente les deux devis reçus :

- Entreprise BAUDRY TP de La Boussac, pour un montant de 18 696,00 € TTC

- S.A.R.L. BEREST TP de Bager-Pican, pour un montant de 19 948,20 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, par 2 voix pour et 11 voix contre, décide de ne pas accepter les devis présentés.

Par contre, le conseil demande à Madame le Maire de solliciter un rendez-vous avec Monsieur le Procureur de la République de Saint-Malo afin d'étudier la procédure légale à mettre en place pour permettre que l'écoulement des eaux pluviales retrouve son flux d'origine en limitant au maximum l'impact financier pour la commune.

Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement pour la restauration et l'entretien des cours d'eau

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement pour la restauration et l'entretien des cours d'eau est en cours, dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins côtiers de Dol-de-Bretagne.

L'enquête publique se déroule du lundi 27 mai 2019 (09h00) au jeudi 27 juin 2019 (17h00) sur le territoire de notre commune,

Madame le Maire, après avoir donné connaissance du dossier demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins côtiers de Dol-de-Bretagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation telle qu'elle est présentée dans le dossier d'enquête publique.

Lotissement communal «Le Grand Plantis» LA BOUSSAC - vente lot N°4

Acceptation de la vente suivante :

Numéro du lot	4
surface	544 m ²
Prix du lot	26 384 €
Acquéreurs	M. et Mme CARNET Jérôme et Laura 7, La Baratière 35120 DOL-DE-BRETAGNE

Séance conseil municipal 22 Juillet 2019

Présents : Mme MABILE Odile, Maire, M. TANGUY Rémi, Mme GUÉRIN Annick, Mme THOMAS Sylvaine, Mme SEVESTRE Marie-France, M. VIGOUR David, Mme FAUVEL Christine, M. LOUYER Alexandre

Excusé(s) ayant donné procuration :

Mme DELÉPINE Annie a donné pouvoir à Mme SEVESTRE Marie-France

Absent(s) : M. FÉRRÉ Eric, M. SANGUY Bernard, Mme GÉDOUIN Jeanine, M. BLANCHET Nicolas, M. COSTARD Denis, M. BOULMER Daniel

Lotissement communal «Le Grand Plantis» LA BOUSSAC - vente lot N°5

Acceptation de la vente suivante :

Numéro du lot	5
surface	536 m ²
Prix du lot	25 996 €
Acquéreurs	Monsieur et Madame MILCENT Gaëtan et Océane 8, rue André Malraux 35120 DOL-DE-BRETAGNE

Accord à l'unanimité.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Propriété Consorts PICAULT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption.

Séance conseil municipal 14 Octobre 2019

Présents : Mme MABILE Odile, Maire, M. TANGUY Rémi, Mme DELÉPINE Annie, Mme GUÉRIN Annick, Mme THOMAS Sylvaine, Mme SEVESTRE Marie-France, M. VIGOUR David, Mme GÉDOUIN Jeanine, M. BLANCHET Nicolas, Mme FAUVEL Christine, M. BOULMER Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FÉRRÉ Eric a donné pouvoir à Mme SEVESTRE Marie-France

Absent(s) : M. SANGUY Bernard, M. COSTARD Denis, M. LOUYER Alexandre

Déclaration d'Intention d'Aliéner

- Propriété Consorts MARTEL-HAREL,
- Propriété de Mr et Mme COUVERT Léon,
- Propriété de Mme GÉANT Madeleine.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption.

Rapports annuels 2018

Le conseil municipal prend acte des rapports annuels suivants :

- Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif établi par la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel
- Rapport annuel d'activités 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel
- Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif établi par le Syndicat Intercommunal des eaux de Landal

Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires

La commune a antérieurement mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine pour négocier un contrat d'assurance des risques statutaires, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Le centre de Gestion d'Ille et Vilaine a communiqué les résultats de cette consultation.

Le conseil municipal décide d'accepter les propositions faites :

- Contrat CNRACL :

Taux : 5,20 % de la base de l'assurance.

Nombre d'agents concernés : 6.

- Contrat IRCANTEC :

Taux : 0.85% de la base de l'assurance.

Nombre d'agents concernés : 7.

Travaux dans logement communal

Madame le Maire propose au conseil municipal de faire réaliser divers travaux de rénovation et de mise aux normes dans le logement communal situé au 3 bis rue de la Gare. Ces travaux permettront de réaliser des économies d'énergie et d'apporter une plus-value à ce logement qui n'a bénéficié d'aucun travaux depuis de nombreuses années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les devis suivants :

- Deux panneaux rayonnants de 1 250 W, pour un montant H.T de 442,66 € HT auprès de l'Entreprise SME de Pleine-Fougères

- Installation de trois volets roulants motorisés à 1 147,74 € H.T auprès de l'Entreprise Atelier Menuiserie Services de Pleine-Fougères

POINTS DIVERS :

- Stage de secourisme PSC 1 :

Madame Annie DELÉPINE, Adjointe aux affaires scolaires, présente au conseil municipal les différents devis demandés pour la formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1, destinée à l'ensemble du personnel communal.

- Règlement intérieur pour la cantine et la garderie :

Madame Annie DELÉPINE, Adjointe aux affaires scolaires, présente au conseil municipal le règlement intérieur pour la cantine et la garderie de l'année scolaire 2019/2020.

- Achat ordinateur portable pour la direction de l'école :

Madame Annie DELÉPINE, Adjointe aux affaires scolaires, informe le conseil municipal de l'achat dans l'urgence d'un ordinateur portable pour la direction de l'école du fait de sa panne. Cet achat a été fait auprès du fournisseur habituel, la Société SIDETECH Informatique de Pontorson, pour un montant de 677,50 € HT.

- Point sur les travaux de l'école :

Montant des travaux réalisés à ce jour : 276 043,15 € HT (comportant les études et honoraires depuis fin 2017 et les travaux de démolition, terrassement, VRD, gros œuvre, charpente, bardage, couverture, plomberie).

Des avances de subventions ont été perçues du Département et de la Préfecture pour un montant de 87 759 € et nous sommes en attente d'un second versement d'acompte.

- Réponse de l'association Dol'Watt :

Madame le Maire rappelle que l'association Dol'Watt est venue se présenter lors de la réunion du conseil municipal en date du 27 juin 2019 et a formulé le souhait d'installer des panneaux photovoltaïques sur des toits communaux et un accord de principe avait été émis pour la réalisation d'une étude de faisabilité sans charge financière pour la commune.

Suite à une visite sur site en date du 14 août 2019, il en résulte que l'implantation de panneaux photovoltaïques n'est pas envisageable.

- Demande de la bibliothèque :

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé par les bénévoles de la bibliothèque.

Nous vous rappelons que les comptes rendus intégraux de tous les conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune :

www.laboussac.fr

Permis de construire et déclarations préalables accordés

ERARD Fabien	19, bis rue de Fougères	Carport.
LEBLAY Maxime de Dol-de-Bretagne	Rue de La Gare	Maison individuelle.
HELLEBOID Franck	4, La Moignerie	Rénovation et extension maison.
SCEA La Couvrie, HARDY Stéphane	Rue de la Croix Bouéssée	Bâtiment à usage agricole.
BRIAND Yvan	40, rue des Lavandières	Aménagement de comble partiel.
DURAND Jean-Pierre	24, rue de la Croix Bouéssée	Panneaux photovoltaïques.
BREIZH HELIOS, pour GORE	3, Caharel	Panneaux photovoltaïques.
GATEBLÉ Damien	4 bis, chemin de la Fléharderie	Création de fenêtres.
BESSARD Régine de Guadeloupe	5, rue des Lavandières	Créations de fenêtres.
RICHEUX Jean-Marie	8 ter, Le Gruer	Véranda.
COMMUNE DE LA BOUSSAC	26, rue de Fougères	Restructuration école.
ROBERT René	8, rue du Closset	Abri de jardin.
CARNET Jérôme	Lotissement Le Grand Plantis, rue des Lilas	Maison individuelle.
SAGE Christelle	4, La Coterai	Changement portes et fenêtres.
FERRÉ Sébastien	25, rue de Fougères	Garage.
IRIS Pierre-Quentin du Vivier sur Mer	Chemin de la Fléharderie	Maison individuelle.
MILCENT Gaëtan	Lotissement Le Grand Plantis, rue des Lilas	Maison individuelle.
DROUYER Marie-Thérèse	28, rue de la Gare	Extension maison.

Ecole

**L'école publique accueille à la rentrée
139 élèves répartis en 6 classes.**

L'équipe pédagogique est constituée de :

Madame TOULLIOU	TPS / PS / MS
Madame LAITU	MS / GS
Monsieur STEPHAN	CP
Madame PIOT Monsieur OLLIVIER (décharge administrative le mardi)	CE1 / CE2
Madame RACAPÉ	CE2 / CM1
Madame GAMAND	CM2

**Les effectifs de l'école sont répartis de la
manière suivante :**

TPS / PS / MS	26 élèves
MS / GS	23 élèves
CP	24 élèves
CE1 / CE2	21 élèves
CE2 / CM1	21 élèves
CM2	24 élèves

L'organisation du temps scolaire pour cette année scolaire 2019/2020 est restée identique à celle de 2018/2019. A titre dérogatoire, elle s'articule autour

de la semaine de 4 jours conformément à l'accord obtenu des services de l'Inspection Académique pour une durée de trois années scolaires.

Lundi - Mardi	08h45 - 12h15
Jeudi - Vendredi	14h00 - 16h30

Les deux services à la cantine, mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2017, sont maintenus. Depuis septembre 2018, les repas sont livrés en liaison chaude par CONVIVIO depuis la cuisine centrale de DOL DE BRETAGNE.

Le **1er service** concerne les élèves de maternelle et de C.P. et se tient de 12h15 à 13h00.

Le **2ème service** concerne les autres élèves de primaire et se déroule de 13h00 à 13h45.

Côté personnel communal, sur le temps scolaire, l'équipe est composée de :

- Mme Audrey PETIPA en Contrat à Durée Déterminée du 1er Septembre 2019 au 31 Août 2020.
- Mme Catherine POLGE

Sur les temps périscolaires, l'équipe est constituée de :

- Mme Martine LEGROS,
- Mme Annie MONSIMET
- Mme Audrey PETIPA (garderie le matin et 1er service à la cantine municipale)
- Mme Nelly LAVOCAT
- Mme Catherine POLGE (Garderie le matin)
- Mme Christiane RACINNE
- M. Sébastien ROUPIE



Travaux d'extension et de restructuration de l'école

Depuis le dernier bulletin, les travaux se sont poursuivis et sont en cours d'achèvement. Le planning a été bien respecté par les entreprises. La réception des travaux de la 1ère tranche a eu lieu le 19 décembre 2019. Les élèves et les enseignants intégreront les nouvelles salles courant janvier. Cette construction permet de mettre à disposition de l'équipe éducative des locaux adaptés et fonctionnels.



L'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable) relative aux travaux de la 2ème tranche a été acceptée. Ces travaux sont destinés à restructurer le bâtiment central (ancien logement de fonction). Ils consistent à créer une salle des maîtres, un bureau de direction ainsi qu'une salle polyvalente à l'étage (salle de classe, salle de réunions). Les travaux devraient commencer après le déménagement des classes dans le nouveau bâtiment.



Une des anciennes classes maternelles sera dédiée à la garderie périscolaire.



Visite de l'Assemblée Nationale

A l'initiative de la commission « communication », un groupe de 50 personnes, parti de La Boussac, a visité l'Assemblée Nationale le mardi 25 juin.

Après un déjeuner dans un restaurant proche de l'arc de triomphe, la journée s'est poursuivie par une brève visite de Paris. A bord d'un bateau mouche, sous une forte chaleur, les participants ont aperçu, depuis la Seine, les principaux monuments de Paris.

Ensuite, ils ont découvert l'univers du pouvoir législatif.

De l'hémicycle à la somptueuse bibliothèque en passant par la salle des pas perdus, le groupe a admiré l'architecture et les riches décors des bâtiments. Mêlant histoire et éducation civique, le guide a rendu cette visite vivante. De plus, le groupe a pu assister pendant 15 minutes à une séance de l'assemblée.

Monsieur Thierry BENOIT, député de notre circonscription, nous a rejoint au cours de cette visite. Nous le remercions pour sa très grande disponibilité et le temps qu'il nous a consacré.

Tous les participants sont ressortis très satisfaits de cette journée.



Galerie des Fêtes



Jardin de l'Assemblée



Bibliothèque



Accueil des belges

Dans le cadre des échanges traditionnels entre La Boussac et Lede, la délégation belge, accompagnée des familles d'hôtes, a été reçue en fin de journée du 12 juillet 2019 en mairie. La délégation de Lede était représentée par le 1er échevin, Monsieur Robert de MULDER, en l'absence du Bourgmestre Monsieur Roland UYTENDAELE.

Cette délégation était accompagnée du Concerband d'Oordegem ainsi que d'un trio de musiciens : « The Antonio's » venu animer le bal populaire du 13 juillet.

Après les discours, des cadeaux ont été échangés entre les différents participants.

Un apéritif dinatoire servi dans le jardin de la mairie a conclu cette cérémonie d'accueil.

Le lendemain, 13 juillet, après un intermède musical en début de soirée, la venue de nos amis belges coïncidant avec notre fête Nationale, un magnifique feu d'artifice a été tiré sur le terrain des sports. La soirée dansante s'est poursuivie avec une très belle prestation de l'orchestre « The Antonio's ».



Concours des maisons fleuries

Vendredi 13 septembre 2019 en mairie a eu lieu la remise des prix du concours des « Maisons fleuries » organisé par la municipalité.

Ouvert à tous, ce concours vise à valoriser les initiatives privées de fleurissement qui contribuent à renforcer la qualité du cadre de vie et l'embellissement de notre commune.

C'est en présence de Madame le Maire, des élus et des membres du jury que les lauréats 2019 ont été récompensés pour l'embellissement du village en fleurissant leurs jardins, fenêtres et pas de porte. Chacun s'est vu remettre une plante, et un bon d'achat.

Un diaporama a permis à chacun de découvrir les photos de leurs fleurs prises par le jury lors de son passage le 18 juillet dernier.

PALMARES

Félicitations à nos lauréats dont les noms figurent ci-contre :

1 ^{er} prix	M. et Mme Jean SARAZIN, 4 les Touchais
2 ^e prix	M. et Mme Alain LAVOCAT, 5 Caharel
3 ^e prix	Mme Paulette GLEMOT, 5 la Guittonnais
4 ^e prix*	Mme Berthe BRIAND, 8 rue de la Gare
4 ^e prix*	M. et Mme Jean LEVEL, 12 rue de la Gare
6 ^e prix	M. et Mme Pierre JAN, 3 la Couaplais
7 ^e prix*	Mme Marie-Claude CHAPELAIN, 9bis Ville Cavoue
7 ^e prix*	Mme Marie-France BOSSARD, 10 Ville Cavoue
9 ^e prix	M. et Mme Raymond DESLANDES, 3 le Prieuré
10 ^e prix	Mme Bernadette PIGEON, 27 rue des Lavandières
11 ^e prix	M. Jean-Yves TREHEL, 8 Caharel
12 ^e prix	Mme Hélène TESSIER, 13 le Chesnay
13 ^e prix	Mme Marie-Thérèse LEBELTEL, 16 le Chesnay

* Ex-aequo



Noces de Diamant de Jean et Anna BOSSARD

Samedi 26 octobre, Madame le Maire a reçu Anna et Jean BOSSARD à l'occasion de leurs noces de Diamant, entourés de leurs proches.

Madame le Maire a retracé la vie des heureux jubilaires : Jean est né à La Boussac le 29 avril 1934, aîné d'une famille de six enfants. Après l'école et le travail à la ferme de ses parents, il est parti en Algérie en juin 1955 (4 mois à Dinan et 23 mois en Algérie et Maroc). Revenu en septembre 1957, il connaît Anna à un mariage de famille.

Anna CORVAISIER est née à Broualan le 12 juin 1934. Fille unique, elle a été à l'école à Broualan jusqu'à l'âge de 14 ans, puis a aidé à la ferme.

Ils se sont mariés le 13 octobre 1959 à Broualan. Ils sont venus habiter à la Claye où ils résident toujours. Ils y ont exercé la profession d'agriculteurs jusqu'à leur retraite.

9 enfants sont nés : Annie, Odile, Jean-Luc, Marie-Thérèse, Isabelle, Cécile, Laurence, Marie-Claire et Nathalie, soit 8 filles et 1 garçon. Anna a été décorée de la médaille de la famille nombreuse. Depuis, la famille s'est agrandie avec 24 petits-enfants et 16 arrière-petits-enfants.

La retraite arrivée, Jean et Anna se sont toujours occupés entre le jardinage, les animaux (moutons, cochons, volailles et lapins) pour toute la famille. Ils ont effectué beaucoup de bénévolat et ont été fortement engagés à la paroisse. Jean a été brancardier à Lourdes pendant 22 ans et Anna a fait le catéchisme pendant de nombreuses années. Aujourd'hui, ils sont très bien entourés par leur grande famille qui leur rendent bien ce qu'ils leur ont donné.

Madame le Maire leur a adressé toutes ses félicitations et leur a souhaité de rester ensemble le plus longtemps possible.





Naissances

Héloïse CHAPDELAINE	37, rue des Lavandières	le 7 juin 2019 à Saint-Malo (35)
Ezio LEMUTRICY	1, Le Gruer	le 18 juin 2019 à Saint-Malo (35)
Nathan GARNIER	4, La Lande du Fresne	le 24 juin 2019 à Saint-Malo (35)
Victor ANNEIX-SAUVÉE	2, rue du Mont Saint Michel	le 20 juillet 2019 à Saint-Malo (35)
Angélo MORREZ	7, bis La Touche Perrier	le 20 août 2019 à Saint-Malo (35)
Valentine GATEBLÉ	4 B, Chemin de la Fléharderie	le 26 août 2019 à Saint-Malo (35)
Alice NOËL	1, bis le Gruer	le 9 octobre 2019 à Saint-Malo (35)
Tao PLE	7, quater La Touche Perrier	le 8 octobre 2019 à Saint-Malo (35)
Yaël PIRON	3, La Herpedais	le 18 novembre 2019 à Saint-Malo (35)



Mariages

Fabrice LABOURDIQUE et Elisabeth BLONDIAUX	domiciliés 14 Le Bas Chesnay à La Boussac (35), Le 8 juin 2019
Stéphane GALAIS et Eglantine TOUCHAIS	domiciliés 12 La Claye à La Boussac (35), Le 20 juillet 2019
Philippe VIROULEAU, et Emmanuelle SAILLARD	résident 13 rue de La Croix Bouéssée à La Boussac (35), domiciliée 21 rue Pierre Noailles à Talence (33). Le 28 août 2019
Nicolas LESPINASSE et Charlotte JAMOT	résident 9 La Moignerie à La Boussac (35), domiciliée 10 rue de Soisy à Nainville-les-Roches (91). Le 14 septembre 2019



Décès

Emilienne GUÉRIN, veuve LENOIR	rue du Closset	le 27 septembre 2019 à Baguer-Morvan (35).
Solange THÉVIN, veuve REVERT	10 La Ville Hue	le 29 août 2019 à Pleine-Fougères (35).
Marie DUGUÉ, épouse HEUZÉ	1 La Rivière	le 22 septembre 2019 à La Boussac (35).
Victor DROUYER	28 rue de la Gare	le 25 octobre 2019 à Baguer-Morvan (35).
Jean PUNELLE	3 chemin de la Fléharderie	le 3 novembre 2019 à Saint-Malo (35).

Section locale des Anciens Combattants

La section a célébré le 101^{ème} anniversaire de l'Armistice ce 11 novembre 2019 en présence de Madame le Maire, des élus et des jeunes générations, pour se souvenir des combattants décédés lors de tous les conflits qui se sont succédés depuis 100 ans.

En effet, le cycle de commémoration de la Grande guerre s'est achevé voilà déjà un an. Il avait commencé il y a 5 ans par la sonnerie du tocsin le 1^{er} août 2014 et s'est achevé au son des cloches de la Victoire le 11 novembre 2018 en présence d'un nombreux public et d'enfants.

Le 11 novembre 1919 fut le premier de la paix retrouvée, après la signature du traité de Versailles. Les poilus ont retrouvé leur foyer, leur famille et leur village. Personne n' imagine alors que la guerre recommencera dans moins de 20 ans.



Parti de la mairie et précédé des drapeaux, le cortège s'est rendu devant le monument aux morts pavoisé aux couleurs nationales.

Madame le Maire a donné lecture du message de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées et de

la liste des Morts pour la France de l'année 2019. Après le dépôt des gerbes par les jeunes présents, l'hommage aux morts pour la France a été rendu avec la sonnerie aux morts suivi de la minute de silence demandée par Madame le Maire. La Marseillaise a conclu cet hommage. L'assistance s'est ensuite retrouvée à la mairie où la municipalité a offert le pot de l'amitié.

La journée s'est terminée de façon conviviale par un banquet au restaurant réunissant une trentaine de convives.

Nous avons une pensée pour notre camarade, Victor DROUYER, qui nous a quittés en octobre 2019.

Depuis le 1^{er} septembre, nous sommes rentrés dans un nouveau cycle de commémoration : celui des 80 ans de la seconde guerre mondiale. Plusieurs anniversaires se succéderont d'ici 2025.



La prochaine assemblée générale est fixée au **mercredi 22 janvier 2020 à 15 heures** à la salle des fêtes.

Vous êtes cordialement invités à y participer ainsi qu'à la commémoration des 75 ans de la Victoire 1945 le **vendredi 8 mai 2020**.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une très bonne et heureuse année 2020.

Le Bureau



Amicale Laïque de La Boussac

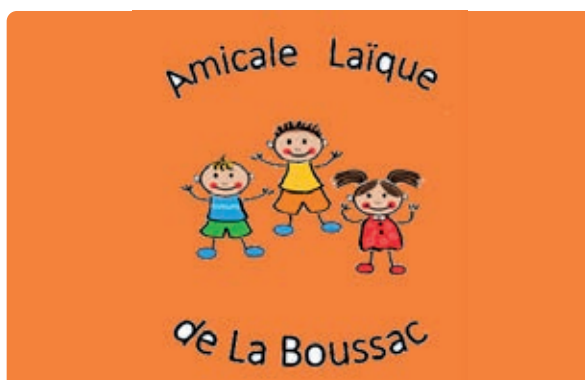
La rentrée des « Amicalistes » a eu lieu le 24 septembre dernier avec la tenue de notre assemblée générale, notons l'arrivée de 2 nouveaux membres que nous accueillons avec plaisir.

Présidente	Mme ESPARON Sandrine
Vice-président / Secrétaire	M. BRIENS Luc
Trésorier	M. PIRON Vincent

Les membres sont :

Mme Sandrine ESPARON, Mme Pascale PIOT, Mme Hanitra LOISEAU, M. Yvan ELLUARD, M. Luc BRIENS, M. Olivier ESPARON, Mme Karine RABOURT, M. Régis SAUVÉ, Mme Edith FLEURY, M. Jean-Luc RABOURT, M. Stéphane MARÉ, M. Vincent PIRON, M. Dominique ROBERT, Mme Nathalie THEBAULT, Mme Monique FILLEUL, M. Florian BELEY, Mme Marine BELEY, Mme Eliane BAROUTI, Mme Claire RACAPÉ, Mme Virginie GARNIER, Mme Raphaël AVRIL.

Les activités ont repris, la fête de Noël a eu lieu le vendredi 13 décembre. Une soirée gourmande



et festive toujours attendue avant les vacances. Les enfants ont animé la soirée avant la venue du Père Noël. Bravo à tous les gagnants de la traditionnelle tombola qui ont remporté une bûche de Noël ou une bourriche d'huîtres pour les fêtes. Nous souhaitons remercier tout particulièrement tous les parents ou proches qui ont bien voulu confectionner des pâtisseries ou nous apporter leur soutien lors de cette soirée.

Notre repas Réunionnais est programmé **le samedi 21 mars 2020**. Nous comptons sur votre présence pour faire de cet événement un succès. Cette soirée est très importante pour toute notre équipe car elle nous permet de pouvoir continuer à proposer et financer des activités ou du matériel pour les enfants de l'école.

Autre activité à venir, les vendredis ludiques qui offrent aux élèves la possibilité d'assister à un spectacle culturel, gratuit et divertissant. Les après-midis programmés cette année sont **le vendredi 7 février 2020** pour les enfants du CE1 au CM2 et **le vendredi 3 ou 10 avril** pour les enfants de maternelle et CP.

La fête de l'école aura lieu le **samedi 27 juin 2020** prochain. Venez faire la fête avec vos enfants et partager un bon moment avec nous pour fêter l'arrivée de l'été et la fin de l'année scolaire.

L'Amicale Laïque c'est aussi la création de jeux et de décorations pour nos différents événements. Notre moteur ce sont les enfants, leur bien-être et leur épanouissement. Votre participation à nos différentes manifestations et animations c'est notre récompense à nous pour permettre de concrétiser de nombreux projets pour l'école de La Boussac ! Tous les membres de l'Amicale Laïque vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2020.

L'équipe des Amicalistes.

Liens d'Amitiés

LA BOUSSAC / LEDE - OORDEGEM

L'association a accueilli nos amis belges de Lede le week-end du 14 juillet, à l'occasion de notre fête Nationale.

Le séjour s'est admirablement déroulé : convivialité, fête et échange étaient de mise.

Avant leur arrivée en Bretagne, ils ont déjeuné à Saint Planchers, puis l'après-midi, ils ont visité la ville de Granville. Au retour, un arrêt photo s'est imposé à la pointe de Champeaux, le « plus beau kilomètre de France ».

A leur arrivée à La Boussac, une réception était organisée à la mairie. Après les discours d'usage et les échanges de cadeaux de part et d'autre, un apéritif dinatoire a conclu cette réception officielle

dans le jardin de la mairie, accompagné d'un duo de chanteurs de J'ai Deux Notes à vous Dire.

Le samedi, nos hôtes ont découvert l'immensité de la baie du Mont Saint Michel et les pêcheries grâce au petit train marin. Après ce bol d'air, une dégustation d'huîtres et de vin blanc les attendait (organisée par Monsieur Yves PICAULT). Le midi, ils ont déjeuné au Point G à Saint Broladre. En milieu d'après-midi, le Concerband d'Oordegem a offert aux dolois et aux vacanciers, dans la cour du cathédraloscope, un superbe concert, en présence de Monsieur le Maire, Denis RAPINEL. Par contre, l'accueil de la municipalité doloise aurait mérité un plus grand engagement.

Le samedi soir, après le repas à la salle des fêtes, convives et habitants de La Boussac, ont pu admirer un féérique feu d'artifice programmé par la commune. La soirée s'est terminée par le traditionnel bal populaire du 14 juillet, animé

par le groupe belge « The Antonios » de manière remarquable, avec une ambiance et du rythme. C'était leur premier concert en France.



- repas choucroute le **dimanche 1er mars 2020**.
- Déplacement à Lede les **10, 11 et 12 juillet 2020**.

Une visite d'Alost et d'Anvers, 2ème plus grande ville de Belgique connue pour son port et ses diamantaires, est prévue. Comme en 2017, un groupe de cyclistes organisera un raid en vélo entre les deux communes. Ils partiront quelques jours plus vite en éclaireurs, les autres personnes les rejoindront en autocar. Les inscriptions sont à prendre auprès des membres du bureau pour participer à ce séjour.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et tous nos meilleurs vœux pour 2020.

Dimanche 14 juillet, en l'église de La Boussac, les 20 musiciens du Concertband d'Oordegem nous ont offert un concert d'une qualité musicale remarquable. Ils ont débuté ce dernier par une bouleversante Marseillaise.

Après avoir partagé un repas « cochon grillé » le dimanche midi, nos invités nous ont quittés au milieu de l'après-midi, enjoués de leur séjour. Ce week-end a permis de renforcer les liens humains et culturels entre nos deux communes.

Nous remercions les deux groupes de musiciens pour la qualité des prestations assurées. Nous remercions également la municipalité pour la réception en mairie et le magnifique feu d'artifice du samedi soir, les nombreux bénévoles qui ont contribué à la réussite de ces trois jours, ainsi que les familles d'accueil.

L'assemblée générale de notre association a eu lieu le 6 décembre 2019 et a permis de fixer les prochaines animations :

- vente de chocolats belges pour les fêtes de fin d'année,

Le bureau



Club de l'Amitié LA BOUSSAC

En juin, le club de l'amitié de La Boussac a participé au voyage à Chamonix, très jolie ville au milieu des Alpes et avec vue sur le Mont-Blanc. Nous avons visité le château de Ripaille et le barrage d'Emosson. A 1931 mètres d'altitude, nous avons une vue imprenable sur les alpes Suisses

et Françaises. Les plus gourmands ont pu faire ripaille dans les magasins de chocolat avant de découvrir un élevage de chiens Saint-Bernard. Nous sommes passés par la région d'Aoste, Megève et avons plein de souvenirs.



Le 10 septembre 2019, nous avons fait de nombreuses visites à Nantes : la cathédrale Saint- Pierre-et-Saint-Paul, le château des Ducs de Bretagne, le jardin des plantes, le Mémorial de l'abolition de l'esclavage, le quartier Saint-Anne puis nous avons terminé par un bon repas et une croisière sur l'Erdre. Ce fut une très belle journée !



Du 13 au 20 septembre 2019, le club de l'Amitié de La Boussac a effectué un voyage au Portugal. Nous sommes partis le vendredi 13 septembre à 2h15 de la Boussac pour être à l'aéroport de Nantes à 4h55, et prendre notre avion à 6h55 pour arriver à Porto à 7h30 heure locale, soit 8h30 de chez nous. Ce fut une journée non stop. Nous avons visité Braga et Guimaraes avant de rejoindre notre hôtel 3* Quinta da Lagoe qui se situait à Mira à 95 km de Porto. Nous avons visité Bathala, le sanctuaire de Fatima, (sous la pluie, mais cela a été notre seul jour de mauvais temps), la station balnéaire de Nazaré avec sa longue plage de sable fin, Aveiro, charmante petite ville de pêcheurs, Costa Nova, Bucaéco, Porto, capitale européenne de la culture. Nous avons fait une mini croisière au

fil du Douro. Notre séjour a continué par Figueira da Foz, Montemor-o-Velho, Sintra. Ensuite nous sommes allés à Lisbonne, où nous avons passé une nuit dans un magnifique hôtel 4*. Nous y avons visité le monastère des Hiéronymites, la Tour de Belém, le musée des carrosses. Nous y avons aussi effectué une balade en tramway à travers les ruelles pittoresques, suivie d'une balade à pieds dans le quartier médiéval de l'Alfama. Une autre destination nous attendait : la ville de Coimbra. Après avoir vu toutes ces merveilles, nous sommes rentrés à La Boussac avec des étoiles plein les yeux. Quel merveilleux séjour ! Merci Gemouv35.



Le 24 septembre les bénévoles et marcheurs du club ont passé une très bonne journée malgré la pluie. La Fédération avait organisé une marche « ensemble sur les chemins de la convivialité » de 12 km ou 5 km, avec repas sur place et musique. Un record avec 158 participants ! Un succès !



Le 28 septembre le repas cantonal à Sains, animé par Lamélimélo a rassemblé 176 convives.



Notre dernier rendez-vous a eu lieu le 1er décembre 2019 avec le repas annuel du club de l'amitié avec Malo spectacle cabaret.

La Paroisse

Dimanche 4 août, la kermesse de Landal a remporté un grand succès public. Il faut dire que le site, au pied du château, est magnifique et préservé. Après la messe célébrée sur le terrain, les convives se sont retrouvés sous le chapiteau pour partager un repas champêtre.

L'après-midi, l'animation musicale a entraîné les danseurs sur le parquet installé à l'ombrage d'un grand chêne.

Le public a pu également profiter des différents jeux, goûter aux délicieuses crêpes et se désaltérer aux buvettes.

La prochaine édition aura lieu le **dimanche 2 août 2020**.

Le repas d'amitié de la Sainte Cécile a regroupé une centaine de personnes le 17 novembre dernier à la salle des fêtes. Les participants ont dégusté un délicieux menu préparé par les bénévoles.

Un grand merci aux nombreuses personnes qui

œuvrent pour la réussite de ces manifestations.

Meilleurs vœux à toutes et à tous pour cette nouvelle année 2020.



J'ai deux notes à vous dire

ÉCOLE DE MUSIQUE - LA BOUSSAC

Encore une belle rentrée scolaire : il y a une grosse quarantaine d'élèves à La Boussac en guitare, piano, éveil musical, flûte traversière, batterie et chant. Nous avons changé notre méthode pour suivre les progrès de chacun.

Désormais chaque professeur organisera les auditions de façon à bien mettre en valeur le travail de ses élèves et l'intérêt de l'instrument.

La grande audition du mois de juin à la salle polyvalente fera place au spectacle de fin d'année sur un thème différent chaque année.

Les cours suivants sont donnés à La Boussac :

Lundi	Batterie
Mardi	Guitare - Piano
Mercredi	Batterie
Jeudi	Chant
Vendredi	Eveil musicale et flûte traversière
Samedi	Guitare

Cette année 2020 auront lieu les événements suivants :

SAMEDI 7 MARS 2020 : SOIRÉE COUSCOUS (à Pleine Fougères). Animation musicale par les professeurs et les grands élèves.

DIMANCHE 14 JUIN 2020 : SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE (à La Boussac) sur le thème « J2n fait son cinéma » - chants et musiques de films.



Tous renseignements :

J'ai 2 notes à vous dire

3 place de l'église – 35120 LA BOUSSAC

jai2notesavousdire@gmail.com

Blog : jai2notesavousdire.org

Samedi : de 10 h à midi : permanence, inscriptions, renseignements....

Pour tous renseignements : 06 81 88 91 04 ou jai2notesavousdire@gmail.com.



Association Communale de Chasse Agréée

L'ACCA de La Boussac a le regret de vous faire part du décès de **Monsieur Jean PUNELLE**, vice-président, survenu à l'âge de 80 ans. Jean PUNELLE fut membre de l'ACCA pendant **plus de 60 ans** et président pendant de nombreuses années.

L'ACCA adresse ses sincères condoléances à son épouse, ses enfants, ses petits-enfants dont Lisa qui est trésorière de l'association, ainsi qu'à toute la famille.

EPLB LA BOUSSAC – ZUMBA

ZUMBA pour TOUS à la BOUSSAC

Toujours avec notre coach animatrice de Zumba, Camille BAHIER, l'année 2019-2020 a bien commencé. Les plus jeunes, une douzaine d'enfants entre 6 ans et 11 ans, ont formé un groupe actif et assidu.

A chacune son rythme, dans la bonne humeur, les cours dispensés tous les mardis sont suivis par un bon nombre de fidèles adhérentes.

Rappel des horaires :

- un cours Zumba Kids de **17h30 à 18h15**
- un cours Adulte Zumba de **18h15 à 19h00**
- un cours Adulte Zumba Strong de **19h à 19h45**

Contact **Mme LAURENT Véronique :**

06 60 51 83 97 - veronique.laurent40@orange.fr



Le théâtre de la Baie toujours en action !

Le théâtre de la baie reste plus que jamais un acteur de l'offre culturelle au sein de la commune, mais plus largement de la Communauté de Communes de La Baie du Mont Saint Michel.

Le théâtre de la Baie, c'est un atelier adulte sous la houlette de Elisabeth BOURDIN (dite Zabou) avec pour cette année 2019/2020 un groupe de 12 acteurs. Quelques nouveaux(elles) sont venus nous rejoindre. Après le succès de la pièce « Les Palmes de Mr Schutz », la troupe prépare un spectacle intitulé « L'écologie pour/par les nuls » qui sera présenté le week-end du 4 et 5 avril à la salle des fêtes de La Boussac.

Le théâtre de La Baie, c'est depuis quelques années une activité de loisirs culturelle pour enfants

encadrée par 2 animatrices professionnelles (Diane GIORGIS et Souhila TAIBI) avec 3 niveaux d'ateliers : 5/7 ans, 8/11 ans, ados (11/15 ans) sur 2 sites : Pleine-Fougères et Dol.

Au total, ce sont 64 enfants qui bénéficient de l'activité dont 8 habitent La Boussac.

Pour tous renseignements complémentaires :

- M. **Marc BOULMER**, président au 06 45 03 55 23

- Mme **Fanny GRÉGOIRE**, coordinatrice section enfants fannyg79@gmail.com

N'hésitez pas à consulter le site internet :

<https://sites.google.com/site/theatrede labaie/>





Ripame
Réseau Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants



BÉBÉ LECTEUR

10h > 11h

Le **MARDI 21 JANVIER** à la bibliothèque de La Boussac
 Le **MARDI 18 FÉVRIER** à la bibliothèque de St-Broladre
 Le **VENDREDI 13 MARS** à la bibliothèque de Baguer-Morvan

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
 TÉL : 02 99 48 79 54 - 06 33 67 86 98 - 06 70 10 47 59
 Email : ripame@ccdol-baiemsm.bzh
 Site web : ccdol-baiemsm.bzh




Economie pass commerce

Une aide pour soutenir les TPE

Le Pass Commerce et Artisanat est un dispositif visant à soutenir le développement des entreprises artisanales et commerciales indépendantes.

La Région compétente en matière de développement économique, a le souci de moderniser et de dynamiser l'activité des entreprises commerciales et artisanales dans les communes de moins de 5 000 habitants.

La Communauté de communes s'est associée à la Région afin d'aider financièrement les entreprises à réaliser leurs travaux d'investissement.

Soutenir l'investissement

Qu'il s'agisse d'un projet de création, de reprise,

de modernisation ou d'extension de l'activité, le Pass Commerce et Artisanat permet aux entrepreneurs de faire face aux coûts liés à des investissements : travaux immobiliers (accessibilité, mise aux normes, embellissement intérieur et/ou extérieur, sécurité)...

Le dispositif permet également de financer des investissements immatériels, notamment des prestations de conseil.

Ce Pass Commerce et Artisanat prend en charge 30 % des dépenses éligibles, plafonnées à 16 666 € HT soit une aide maximale de 5 000 €.

Bénéficiaire du Pass

Les entreprises commerciales ou artisanales doivent être indépendantes et inscrites au registre du commerce et des sociétés, ou au répertoire des métiers. Par ailleurs, elles doivent compter

moins de 7 salariés et avoir un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros hors taxes.

Pour bénéficier de l'aide, cofinancée à 50% par le Conseil Régional et 50% par l'intercommunalité, l'artisan ou le commerçant peut se faire accompagner dans le montage de son dossier par la Chambre de commerce et d'industrie ou par la Chambre des métiers et de l'artisanat, partenaires de ce dispositif. Le dossier est ensuite instruit et notifié par la Communauté de communes qui procédera directement au versement de la subvention.

Une enveloppe budgétaire est prévue pour l'équivalent de 10 dossiers à hauteur de 5 000 € de dépenses partagées avec la Région.

Plus d'infos : Pôle Développement économique, emploi et tourisme

Service Développement économique

Aurélie RIDEL, Responsable du pôle
Développement économique, emploi et
tourisme

Tél. 02 99 80 90 57



Équipement aquatique Dolibulle

Inauguration du nouvel espace aquatique communautaire

Le lundi 28 octobre dernier, Monsieur Denis RAPINEL, Président de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel, inaugurait le nouvel espace aquatique Dolibulle en présence du Président du Département d'Ille-et-Vilaine, Monsieur Jean-Luc CHENUT, du Vice-Président à la Région, Monsieur Martin MEYRIER et du Sous-Préfet de Saint-Malo Monsieur Vincent LAGOGUEY.

Près de 300 personnes sont venues découvrir ce nouvel équipement phare de la Communauté de Communes.



Dolibulle : après les portes ouvertes, le grand bain !

L'envie de découvrir Dolibulle est manifeste. Près de 1 200 personnes ont visité en avant-première le nouvel équipement aquatique construit par la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel, qui accueille ses premiers baigneurs depuis le 16 novembre 2019.

Le 29 octobre 2019, de nombreuses personnes ont saisi l'occasion des Portes Ouvertes pour découvrir ce qui se cache derrière la vaste façade de Dolibulle. Beaucoup d'usagers de la piscine et autres visiteurs ont été accueillis, guidés et renseignés par le personnel de Prestalis qui s'est formé, ces dernières semaines, aux nouveautés de Dolibulle.

Dolibulle est ouvert tous les jours. Pour plus d'infos n'hésitez pas à consulter le nouveau site internet : piscine-dolibulle.com



Médiathèque de La Boussac

Nous faisons désormais partie du réseau « lire en Baie » qui regroupe 12 médiathèques de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel. Nous sommes toujours en cours d'informatisation. Quand celle-ci sera terminée, tous les adhérents pourront de chez eux, avoir l'historique des livres empruntés et effectuer des réservations à distance.

Une équipe dynamique :

Depuis la rentrée, l'équipe comprend 11 bénévoles ce qui nous permet de poursuivre la permanence du samedi matin (de 10 heures à 12 heures hors congés scolaires) et d'organiser des animations :

Le samedi 15 juin, la journée porte-ouverte a réuni de nombreux participants autour de plusieurs ateliers : origami, confection de bouquets, échanges autour d'archives de la Boussac.

Jean-Louis BOUTTES, écrivain habitant La Boussac, est parvenu à susciter un vif intérêt autour des poèmes de Paul LE JÉLOUX (1955-2015).

Depuis la rentrée des classes, une nouvelle animation est proposée tous les mercredis de 10h30 à 12 heures (hors congés scolaires). **Béatrice et Monique**, bénévoles de l'association « Lire et Faire Lire » sont à la disposition des enfants pour leur lire des histoires, lire avec eux. Il ne s'agit pas de soutien scolaire mais de faire partager aux enfants le plaisir de lire.

Mois du film documentaire :

Notez-le dans vos tablettes, le mois du film documentaire c'est tous les ans au mois de novembre ! Plusieurs communes du territoire projettent des documentaires souvent passionnants. Le 11 novembre a eu lieu à la salle des fêtes de

La Boussac la projection de « Que l'amour ». Plus de 50 personnes de toutes générations ont été touchées par la rencontre d'Abdel avec les chansons de Jacques BREL. Un débat a eu lieu avec la « monteuse » du film et une collation a été offerte aux participants.

Un jeu de piste a également été organisé par Fanny en direction des enfants de CP, pour leur faire découvrir la bibliothèque (juste avant les vacances de Noël).

Rappel : l'entrée est libre pour tous pendant les permanences (inscrits comme non-inscrits) pour venir consulter gratuitement l'ensemble des ouvrages.

L'adhésion est toujours de 2 € pour l'année, **c'est gratuit** pour les enfants !

Appel à bénévoles : Nous sommes toujours prêts à accueillir de nouveaux bénévoles pour :

- couvrir les livres
- tenir les permanences
- participer au choix des livres, des DVD, des magazines
- proposer, préparer et participer à des animations selon vos envies et vos disponibilités.

Les horaires :

Mercredi : 10 h30 à 12h30

Vendredi : 16h30 à 18h30

Samedi : 10h à 12h

Et pendant les congés scolaires :

Mercredi : 10h30 à 12 h

Vendredi : de 17 h à 18 h

Samedi : de 10h à 12 h

Téléphone : 02-23-15-60-11

Mail : gallothequelaboussac@orange.fr

L'équipe des bénévoles : Béatrice, Clarisse, Christine, Didier, Eliane, Fanny, Françoise, Gilles, Isabelle, Joëlle et Marie-Thérèse vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël et de nouvel an !



Tarifs location salle des fêtes 2019

	Associations Communales + cantonales	Particuliers commune	Extérieur commune	Forfait chauffage (en plus)
Petite salle ½ journée	71 €	145 €	222 €	32 €
Petite salle la journée	106 €	206 €	310 €	47 €
Salle entière ½ journée	106 €	206 €	310 €	47 €
Salle entière la journée	146 €	296 €	444 €	59 €
Fourneaux	47 € par journée d'utilisation			
Vin d'Honneur	58 € quelque soit le demandeur			
Loc. vaisselle	Forfait de 53 €			
Sonorisation	24,50 € gratuit pour les associations communales			

Chaque association communale bénéficiera d'une location gratuite annuelle. (hors chauffage)
La vaisselle sera prêtée aux associations.

Pour toute location, une caution de 230 € sera demandée. Une caution complémentaire de 50 € sera appliquée pour toute location de vaisselle aux particuliers.

PLATEAU MULTISPORTS

Nous vous rappelons que l'équipement du filet qui permet la pratique du tennis, du volley et du badminton est à votre disposition :

- A la mairie, aux heures d'ouverture
- A la Boulangerie de Catherine et Luc TOSTIVIN

Pour la remise du filet aux pratiquants, il sera demandé aux personnes **le dépôt d'une pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, permis de conduire).

Celle-ci sera restituée lorsque les personnes rapporteront le filet.

DÉCHÈTERIES

Nous vous rappelons que la communauté de communes met en place au 1er Janvier 2019 un contrôle d'accès par badge sur les 2 déchèteries communautaires situées à Dol de Bretagne et Pleine Fougères.

L'accès aux déchèteries se fera par carte d'accès uniquement.

DOL-DE-BRETAGNE

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h-17h (18h en été)
Mardi	8h-12h (Professionnels uniquement)	14h-17h (18h en été)
Mercredi	9h-12h	14h-17h (18h en été)
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	8h-12h (Professionnels uniquement)	14h-17h (18h en été)
Samedi	9h-12h	14h-17h (18h en été)

PLEINE-FOUGERES

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h-12h30	13h30-17h (18h en été)
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h-12h30	13h30-17h (18h en été)
Jeudi	Fermé	Fermé
Samedi	9h-12h30	13h30-17h (18h en été)

Autorisation de sortie de territoire pour les mineurs : rappel

Depuis le 15 janvier 2017, un dispositif d'autorisation préalable à la sortie de territoire français des mineurs a été mis en œuvre.

Cette autorisation est matérialisée par un formulaire CERFA N°15646*01 qui devra être renseigné et signé par une personne titulaire de l'autorité parentale.

Cet imprimé est accessible sur le site de la commune ou www.service-public.fr

L'enfant qui voyage sans ses parents devra se munir des pièces suivantes :

sa pièce d'identité valide,
photocopie du titre d'identité du parent signataire,
le formulaire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale.

ASSISTANTS MATERNELS

La liste est disponible à la mairie ou sur www.assistantsmaternels35.fr.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'agence postale communale **sera fermée** pour les congés de Noël du **mardi 24 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020 inclus**.

Calendrier scolaire 2019-2020

Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2019 Jour de reprise : lundi 6 janvier 2020
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 15 février 2020 Jour de reprise : lundi 2 mars 2020
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 11 avril 2020 Jour de reprise : lundi 27 avril 2020
Pont de l'Ascension 2020	Fin des cours : mercredi 20 mai 2020 Jour de reprise : lundi 25 mai 2020
Grandes vacances 2020	Fin des cours : samedi 4 juillet 2020

La Mission Locale du Pays de Saint Malo accompagne les jeunes de votre territoire

Au bénéfice de quel public ?

Les jeunes de 16 et 25 ans (inclus) et sortis du système scolaire

Quel que soit le niveau scolaire, diplômé ou non

Quelle offre de services ?

L'avenir professionnel, la formation, l'emploi, l'apprentissage...

Quels métiers recrutent ? Où trouver des offres ?
Besoin de formation ? Comment préparer un entretien d'embauche ?

La vie quotidienne :

Comment passer son permis ? Trouver un scooter ?...

A qui s'adresser pour trouver un logement ? se soigner ?

Partir à l'étranger en mission ; pourquoi pas ?

Comment financer et être aidé financièrement dans ses projets ?

La Mission Locale est là pour :

Des conseils et un accompagnement personnalisé par un conseiller

La Garantie Jeunes : un accompagnement

renforcé avec des temps en collectif et une allocation mensuelle (490€ sous condition)

Un espace coopératif pour refaire son CV, consulter des offres

Des rencontres avec des employeurs : simulations d'entretiens, job dating, visites d'entreprise, parrainages ...

Des stages et négociations d'emploi avec suivi en emploi



MISSION LOCALE
Pays de Saint-Malo

Nous rencontrer :

A Saint-Malo, 35 avenue des comptoirs (quartier Madeleine) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (fermé le vendredi matin) mais aussi à l'espace Bougainville (1 fois par mois) et au BLJ (1 fois par mois)

Sur un point de permanence peut être plus proche de chez vous : Dinard, Cancale, Dol-de-Bretagne, Pleine-Fougères, Combourg, Tinténiac, Pleurtuit

Des infos, prendre RDV : 02.99.82.86.00 ou 24/24 sur notre site www.mlstmalo.bzh



Inscription sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020

Les élections des conseillers municipaux et communautaires se dérouleront les **dimanche 15 et 22 mars 2020**.

Pour pouvoir voter comme pour être candidat, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales.

Depuis la fin de l'année 2018, l'inscription sur les listes électorales est automatique pour :

- les jeunes Français qui ont atteint l'âge de 18 ans et qui ont accompli les formalités de recensement à 16 ans.

- pour les personnes ayant obtenu la nationalité française à partir du 1er janvier 2018.

En dehors de ces situations, pour être inscrit sur la liste électorale, il est impératif d'en faire rapidement la demande auprès de la mairie, par courrier ou en ligne à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>.

Les demandes ne peuvent être déposées que jusqu'au vendredi **7 février 2020**.

Liste électorale et vote par procuration

Vérifier sa situation électorale

Pour ceux qui se présentent au bureau de vote, il n'y a rien de pire que de découvrir qu'on a été radié des listes électorales. Comment savoir si vous êtes bien inscrits ? **Un site** permet de connaître sa situation électorale, ainsi que son bureau de vote.

Un retour après un long séjour à l'étranger, un déménagement, un problème à l'inscription... lors de chaque élection, certains découvrent dans le bureau de vote qu'ils ont été radiés des listes électorales. Pour éviter toutes mauvaises surprises, il est possible désormais de vérifier sa situation électorale. Il suffit de se rendre sur la page dédiée du gouvernement, puis de renseigner quelques informations pour obtenir une réponse immédiate et connaître son bureau de vote.

Pour savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit (inscription d'office ou inscription volontaire), ou pour vérifier que vous n'avez pas été radié, mais aussi pour connaître l'adresse de votre bureau de vote :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Procuration

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour du vote, de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune que lui.

La démarche se fait à la gendarmerie ou au tribunal d'instance :

- Gendarmerie de Dol ou Pleine Fougères

- Tribunal d'instance (49 avenue Aristide Briand 35400 Saint Malo 02.90.04.42.00).

Se munir d'une pièce d'identité et désigner un mandataire électeur dans la même commune du lieu de vote (état civil complet et adresse). Chaque mandataire a droit à une ou deux procurations dont au moins une établie à l'étranger.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>



Economies d'eaux



Soyons acteurs de notre eau, soyons acteurs de notre avenir

Méthode simple pour savoir où j'en suis :

Je regarde ma consommation annuelle sur ma facture et la divise par le nombre de personnes dans mon foyer.

Point accueil du public



Depuis le **1er septembre 2019**, chaque abonné peut rencontrer nos services à moins de 20 minutes de route de chez lui.

Accueil Véolia de SAINT-MALO (23, rue Augustin Fresnel) ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 16h

Accueil Véolia de DOL-DE-BRETAGNE (32 rue de la Rouelle - Parc d'activités Les Rolandières) ouvert le lundi et le mercredi de 9h à 12h

RENSEIGNEMENTS UTILES



Agence postale communale		02 99 58 24 31
Horaires d'ouvertures Lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 14h30 à 17h00 Mercredi de 9h00 à 12h15		
Déchetterie Pleine-Fougères		02 99 48 54 96
Déchetterie Dol-de-Bretagne		02 99 80 33 31
Cabinet médical		02 99 80 01 89
Docteur MARIO		
Pharmacie		02 99 80 02 69
M. et Mme POUJOL		
Cabinet infirmier - 28 ter rue des Lavandières		02 99 80 03 46
Mme MONVOISIN Emmanuelle Mme BARDET Sandy		
Cabinet infirmier - 1 allée de l'Ecole		06 47 61 13 74
Mme LOISEL-MATHELIER Céline		
Cabinet kinésithérapeute 28 ter rue des Lavandières		02 99 80 04 98
Mme METIVIER Virginie Mme VAUGRENTE Sylvie		
Ecole publique (maternelle et primaire)		02 99 80 02 66
Directrice Mme PIOT		
Pompiers		18
Gendarmerie		17
Dol de Bretagne		02 99 48 02 40
Lundi au samedi	de 8h00 à 12h00	
	de 14h00 à 18h00	
Dimanche	de 9h00 à 12h00	
	de 15h00 à 18h00	
Pleine Fougères		02 99 48 60 14
Lundi	de 8h00 à 12h00	
Mercredi et Samedi	de 14h00 à 18h00	

AGENDA 2020

1 ^{er} SEMESTRE 2020	
Dates	Evènements
3 janvier 2020	Vœux du Maire
23 février 2020	Repas des aînés du CCAS
1er mars 2020	Choucroute - Liens d'Amitiés
15 mars 2020	Élections municipales - 1er tour
21 mars 2020	Repas réunionnais - Amicale Laïque
22 mars 2020	Élections municipales - 2ème tour
26 mars 2020	Couscous - Club de l'amitié
04 - 05 avril 2020	Théâtre - Association Théâtre de la Baie
08 mai 2020	Commémoration de la Victoire 1945
14 juin 2020	Spectacle de fin d'année - J'ai 2 notes à vous dire
27 juin 2020	Fête de l'école - Amicale Laïque



L'Atelier Photo - Do de Bretagne

LA BOUSSAC - LE 29 SEPTEMBRE 2019
CLASSE 9